

Compte-rendu du Comité Technique SCoT du 20 Juin 2019. St Laurent du Pape.

Présents :

David LIECHTI (CAPCA), Morgane MAITRIAS (CC Val Eyrieux), Gilles MARTINEAU (CA 07), Héléne PAGE (CAUE), Marianne PALLEAU (SCoT AM), Bénédicte POPIN (SyMCA), Laurence PROST (DDT), Valentin RABIER (SyMCA), Nathalie SALINAS (PNR), Vanina SORIANO (CD07),

Excusés :

Guillaume BRETON (CCI), Edouard DE POMMERY (CMA), Olivier BAUDY (SCoT Rovaltain), Cécille ROSSI (SCoT VDA), Anne-Sophie VERGNE (DDT).

TRAME PADD

Introduction :

Calendrier

L'arrêt du SCoT est prévu après les élections de 2020 donc plutôt début 2021. Le but pour les élus est de disposer d'un PADD suffisamment solide et partagé en fin d'année pour ne pas remettre en cause le projet qui sera porté par les nouveaux élus.

A l'automne, plusieurs réunions sont prévues dans cette étape PADD :

- une conférence des communes le 27 septembre pour les élus en septembre avec l'intervention de partenaires sur la thématique économie,
- une réunion PPA de présentation du PADD le 22 octobre
- une réunion publique le 28 novembre
- un 1^{er} débat PADD en comité syndical le 12 décembre
- le maintien d'un rythme mensuel de COTECH SCoT pour approfondir certains sujets et passer sur le DOO,

Rappel construction du PADD

La trame de PADD est réalisée à partir des rencontres, ateliers et débats qui ont eu lieu de septembre à mai. Des réunions élus d'abord, avec la 1^{ère} conférence des communes, les 5 ateliers thématiques et les 3 ateliers territoriaux. Le SCoT est également piloté par les 12 élus du bureau SCoT qui se réunissent mensuellement pour prendre les décisions et en rendre compte au comité syndical.

Les comités techniques ainsi que des ateliers thématiques, ont également permis d'enrichir le projet tout au long de la démarche. Par ailleurs, un COPIL SCoT réunissant les élus du bureau et les services de l'Etat s'est tenu le 13 juin pour partager le projet.

- **Avis de la CCI** (*excusé, avis exprimé par mail*)

Concernant les orientations du commerce en particulier :

- Le soutien du commerce de proximité en centre-ville pour limiter les déplacements passe aussi par la forte limitation des GMS périphériques et non leur renforcement comme indiqué, ne serait-ce que pour économiser le foncier, et réserver le foncier périphérique aux activités économiques gênantes pour l'habitat voisin (industries bruyantes, accès poids lourds, ...). Le petit et le grand commerce sont à diriger en priorité dans les centralités à proximité des habitats pour limiter les déplacements et animer les centralités ;
- Le gouvernement annonce d'ailleurs un gel des grandes surfaces périphériques des villes « Action Cœur de ville » dont Privas : le décret devrait bientôt être publié ;
- Plutôt que **renforcer** (comme indiqué en gras) les GMS périphériques, ne faudrait-il pas plutôt les limiter fortement en les orientant vers les centralités dans un contexte de sur-offre avec des friches commerciales toujours plus nombreuses ? La rédaction actuelle semble ambiguë...

La rédaction doit effectivement être clarifiée, le bureau d'étude AID, qui accompagne le SCoT sur cette thématique, est en cours de rédaction de cette partie dans le PADD et il faudra de nouveaux arbitrages d'élus sur cette thématique. Cette rédaction ambiguë a également été soulevée par la DDT.

- **Avis de la DDT :**

La DDT a déjà donné son avis lors du COPIL SCoT du 13 juin. L'Etat prend acte qu'il s'agit d'un projet ambitieux notamment en terme démographique et souligne plus son attente par rapport à la traduction de ces ambitions par la suite et sera vigilant en particulier sur les objectifs de répartition des logements, de l'emploi, des déplacements... La consommation foncière qui en découle sera un enjeu. En lien avec les perspectives démographiques, l'Etat sera également vigilant face à l'accueil de nouveaux habitants sur des secteurs où la ressource en eau est fragile.

Concernant les ZAE, il est attendu une stratégie de développement à l'échelle du projet qui réponde bien aux besoins et qui spatialise l'accueil. Il faut également garder à l'esprit que les ZAE ne répondent qu'à une partie des besoins d'emploi. La préservation des espaces agricoles et de l'activité est également un enjeu pour le territoire. Le SCoT doit inverser les tendances sur plusieurs thématiques.

- **Avis Chambre Agriculture :**

Concernant la démographie, les projections pour la CAPCA sont plutôt au fil de l'eau par rapport aux autres territoires en déprise qui regagnent de la population. Dans ce qui est présenté, on ne voit pas l'inversion des tendances pour l'instant en restant sur ce fil de l'eau alors qu'il y a un enjeu fort sur les communes périurbaines autour de Privas. Le PLU actuel de Privas n'est lui-même pas très ambitieux.

Il est également important de soutenir les filières dans leur ensemble, d'en amont en aval, et bien faire le lien entre les activités économiques qui sont liées. Il serait intéressant de positionner des équipements structurants types abattoir, essentiels au maintien de l'agriculture sur le territoire, et ainsi encourager les filières et favoriser les circuits courts.

- **Avis CAUE :**

Dans la forme, il manque des cartes de synthèse qui permettraient de traduire la transversalité souhaitée du projet et de faciliter la lecture. Il y a effectivement des choix structurants et les spatialiser pourrait rendre l'ambition plus lisible sur une carte. C'est également important pour l'appropriation du projet de manière plus large.

- **Avis CAPCA :**

Une réunion SCoT/CAPCA s'est tenue au mois de mai ou des recommandations ont été formulées notamment :

- Prendre en compte les équipements scolaires (place des écoles, collèges, lycée...)

- Réflexion sur les stationnements en centre-ville pour leur redonner de l'attractivité et en même temps réfléchir à la place de la voiture à l'avenir,
- Déplacements inter-territoire : des lignes expérimentales seront mises en place entre Livron/Loriol et La Voulte/Le Pouzin à l'automne 2019 (pour 3 ans). Pour la gare TER, il aurait été intéressant d'intégrer une réflexion sur la réouverture de la gare de La Voulte également ...
- Pour Privas, la commune semble miser sur l'accueil des personnes âgées puisque la commune peut offrir des logements bien situés, ce qui permettrait également de faire fonctionner l'économie locale (commerce, services...).

- **Avis PNR :**

Une réunion SCoT/PNR s'est également tenue pour évoquer notamment le rapport à la charte du PNR avec laquelle le SCoT doit être compatible. Globalement, le PADD va dans le bon sens, on retrouve l'ensemble des éléments importants mais le PNR partage sa vigilance quant à la traduction des orientations dans le DOO. En particulier, la place qui sera donnée aux espaces agricoles à préserver, aux espaces naturels, aux zones humides et zones de rivière, à la prise en compte du paysage et notamment de l'étude plan paysage, à la valorisation des portes d'entrée du territoire et du projet touristique. Par ailleurs, on ne voit pas apparaître de projets structurants sur Val'Éyrieux ou Lamastre, il serait intéressant de les identifier et la représentation cartographique pourrait aider en ce sens.

Par ailleurs, concernant le projet de SRADDET, les parcs ont fait remonter dans leur avis leur désaccord concernant la traduction de l'orientation sur les compensations environnementales (ERC) à l'échelle des SCoT qui a peu de sens (prévoir de compenser avant même d'avoir un projet).

La fédération des SCoT en Auvergne Rhône Alpes porte le même discours dans son avis.

- **Avis CC Val'Éyrieux**

La CCVE perd depuis ces dernières années environ 140 personnes par an et le projet de SCoT prévoit 60 personnes supplémentaires par an, le territoire devra donc en réalité accueillir 200 personnes par an. Il y a donc un enjeu de développement fort. Le territoire a des atouts, en particulier de l'emploi déjà présent mais qui malgré tout à des difficultés à attirer des habitants, et donc des salariés.

Concernant le maillage du territoire en bassin de vie, ce point a été fortement porté par les élus et cela apparaît bien. Mais il y a une inquiétude sur la traduction dans le DOO, comment conforter effectivement ce maillage ?

Concernant la thématique des déchets, celle-ci a été peu traitée. La CCVE se rend compte qu'il y a un enjeu sur les décharges et notamment le tri sélectif qui vont demander du foncier à identifier. C'est important de le prendre en compte aussi à l'échelle du SCoT.

Concernant la thématique de l'énergie, il est noté que réduire les consommations est un « préalable » à la production. Hors les deux doivent se faire en parallèle. L'orientation devrait être modifiée en ce sens.

Par ailleurs, la CCVE (comme Lamastre) est reconnue « territoire d'industrie » et les élus participent à des rencontres nationales. Il est demandé de faciliter les installations sur ces territoires labélisés. L'ambition de « territoire attractif » traduit plus une volonté de préservation de l'existant que la possibilité de faire autrement.

Concernant l'accès à l'eau, il y a également une problématique et un enjeu pour l'accueil de nouveaux habitants et d'activités sur le territoire puisqu'en été des camions citernes viennent réapprovisionner certaines communes du territoire de Val'Éyrieux.

- **Avis Département**

Le plan mobilité est cours d'élaboration. Le Département mise beaucoup sur la cyclabilité et sa compétence d'aménagement des routes. Il encourage les collectivités à se doter de vélos électriques. Il y a un lien à faire entre les voies douces existantes et le raccordement aux villes pour les déplacements quotidiens. Il serait intéressant que le SCoT identifie des secteurs stratégiques à son échelle, notamment concernant la ville de Privas en lien avec l'opération cœur de ville, le projet de pôle multimodal et d'une voie douce en vallée de l'Ouvèze.

Concernant les activités forestières, il faudra être vigilant sur les implantations au regard de l'accessibilité. Pour les Tiers lieux de travail, ceux-ci relèvent souvent de l'initiative des habitants. Le département a lancé deux appels à projet sur ce thème.

Concernant l'offre numérique, une partie de la population n'est pas favorable aux ondes, il faut donc insister sur le filaire.

- **Avis SCoT AM :**

Le projet est très transversal, c'est un parti pris intéressant et pas toujours classique dans un SCoT.

Pour conclure, on notera que cet avis est partagé par le Cotech.

Le prochain Comité technique se réunira le 19 septembre 2019
de 9h30 à 12h à St Laurent du Pape